

La Poste perd son procès contre l'association d'Erwin Kessler Elle avait refusé de distribuer le périodique VgT/ACUSA

Lausanne (ats) La Poste devra se résoudre à distribuer le périodique VgT ACUSA-News dans les ménages suisses romands, de même que son pendant alémanique, édité outre Sarine par l'Association contre les fabriques d'animaux. Le Tribunal fédéral (TF) a levé mardi le veto du géant jaune.

Même dans un domaine ouvert à la concurrence, La Poste n'est pas totalement libre de refuser ses prestations. Le risque de déplaire à certains éleveurs, qui pourraient être blessés par le ton pamphlétaire de VgT, n'est pas un argument justifiant le refus du géant jaune.

Pour les juges fédéraux, qui ont pris leur décision mardi en séance publique, il est incontestable que La Poste jouit aujourd'hui encore, dans la distribution de journaux et de périodiques, d'une position dominante qui confine au monopole de fait.

Mesures discriminatoires

Dans cette situation, le refus d'acheminer le périodique VgT-Nachrichten, décidé en décembre 1999 par la poste de Saint-Gall, de même que le blocage à Lausanne de 500 000 exemplaires de VgT ACUSA-News, constituaient des mesures à caractère discriminatoire.

Le Tribunal cantonal de Thurgovie avait déjà donné raison en juillet à l'association fondée par Erwin Kessler. Il avait confirmé un verdict du Tribunal de district de Frauenfeld. Les périodiques de VgT paraissent quatre fois par année. Ils sont tirés à 500 000 ou 200 000 exemplaires. (délibérations publiques du 7 mai 2002 dans la cause 4C.297/2001)